

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- La lecture des compteurs d'eau
- Comité loisirs et social
-

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Scrutin du 22 novembre 2009	2
Votre résidence est-elle prête pour l'hiver	2
Communiqués divers	3
La mise aux normes des équipements de production de l'eau potable	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Si vous allez faire un tour le soir à la patinoire, vous verrez un groupe de jeunes jouer au hockey-bottine. Ils sont nombreux et ils s'amuse.

C'est un beau projet que d'asphalter la patinoire. Une belle réalisation grâce au Pacte rural et à la participation de la municipalité.

La municipalité va de l'avant avec les infrastructures sportives. Cette été, nous avons aménagé un terrain de soccer pour les plus jeunes et les moins jeunes. Nous avons acheté un équipement pour le ballon-panier qui sera installé l'été prochain.

Les jeunes et les adultes ont maintenant à leur disposition ce qu'il faut pour faire du sport; à eux maintenant de s'impliquer.

Nous aurons une élection partielle au mois de novembre pour combler le poste manquant.

Madame Françoise Asselin est une nouvelle venue dans le monde municipal. Je suis heureux de cette présence et je suis certain qu'elle fera du bon travail. Dans le prochain bulletin, je pourrai parler du nouveau conseil municipal; les postes seront comblés.

N'oubliez pas d'aller voter à l'élection partielle, c'est un devoir.

Jean-Claude Milot, maire.



L'Écho transmet l'information

Drainage des conduites d'aqueduc

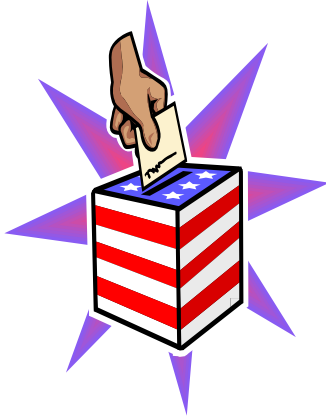
Au cours de la semaine du 8 novembre 2009, l'inspecteur municipal procèdera au drainage des conduites de l'aqueduc municipal. Il fera ce travail de nuit de façon à réduire le plus possible les effets du drainage.

À ce moment, l'eau sera chlorée de façon à désinfecter les conduites.

Il est possible que l'eau soit brouillée. Toutefois, il n'est pas dangereux de la consommer.

Lorsque l'on procède au nettoyage des conduites, l'eau cir-

cule rapidement dans les conduites et déplace le sable et les particules se trouvant à l'intérieur de la conduite. Ce travail est nécessaire afin de maintenir une excellente qualité de l'eau potable.



Démocratie.....

SCRUTIN DU 22 NOVEMBRE 2009

La période de mise en candidature en vue de combler le poste numéro 1 s'est terminée le 23 octobre 2009, à 16 h 30. Les personnes suivantes ont déposé leur candidature :

Ginette Desjardins

Monica Hafliiger

Daniel André Thibeault

Un scrutin sera donc nécessaire. Il se tiendra à l'Édifice municipal, dimanche le 22 novembre, entre 10 h et 20 h, précédé du vote par anticipation, dimanche le 15 novembre 2009, entre 12 h à 20 h.

Pour voter à l'élection, vous devez être inscrits sur la liste électorale. Au cours de la semaine du 26 octobre, un envoi a été transmis à toutes les adresses civiques pour indiquer les personnes inscrites sur la liste électorale.

Pour demander une inscription, une correction ou une radiation, vous devez vous présenter au bureau municipal où un Comité de révision de la liste électorale tiendra 2 séances, dont l'une entre 19 h et 22 h, le 5 novembre 2009 et l'autre, entre 10 h et 13 h, le 6 novembre 2009.

Deux documents sont nécessaires, dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

Si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale, **vous ne pourrez pas voter même si le personnel électoral vous connaît depuis de nombreuses années.** Il est donc important de vous assurer d'y être inscrit.

LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

« C'est pourquoi, comme propriétaire, vous avez l'obligation de laisser un espace libre et convenable ».

Au cours du mois de novembre, l'inspecteur municipal fera le relevé des lecteurs à distance reliés au compteur d'eau potable.

En effet, ce relevé se fait à l'extérieur. Toutefois, il est possible que l'inspecteur municipal doive également vérifier le compteur placé à l'intérieur de la résidence ou du commerce afin de s'assurer que les relevés des deux appareils concordent.

Si l'un ou l'autre des appareils est défectueux, il sera remplacé.

C'est pourquoi, vous avez l'obligation, comme propriétaire, de **vous assurer de laisser un espace libre et convenable autour du compteur d'eau à l'intérieur de votre résidence ou commerce** afin que l'inspecteur municipal puisse effectuer les réparations nécessaires, s'il y a lieu.

Il faut vous rappeler que le compteur et le dispositif extérieur sont la propriété de la municipalité et que seul l'inspecteur municipal a l'autorisation d'apporter des modifications à ces appareils.



Votre cheminée et le chauffage d'appoint

Votre résidence est-elle prête pour l'hiver?

Au cours de l'été, tous les propriétaires font l'entretien extérieur de leur résidence.

Il arrive que nous oublions de faire la vérification de l'état de la cheminée, un geste pourtant très important.

Avant de débiter l'utilisation de votre chauffage d'appoint, vérifiez l'état de votre chemi-

née et procédez au ramonage de celle-ci.

Les statistiques démontrent que les cheminées mal entretenues sont la cause de nombreux incendies partout au Québec.

Un geste peu coûteux qui peut sauver des vies et peut-être la vôtre.

Communiqués divers

Salon des arts et artisanat

Le 29 novembre 2009, à la salle communautaire de Batis-can se tiendra le salon des arts et artisanat. C'est une occasion de vous procurer des cadeaux pour les fêtes et d'encourager les artistes et artisans.

Maison de la famille des Cheneaux

Cafés-rencontres :

Thème: Verdict: non-coupable
C'est reconnu socialement, les

femmes ont souvent tendance à se sentir coupables, la plupart du temps pour des riens. Venez comprendre ce phénomène typiquement féminin et trouver des pistes de solutions.

Lundi le 2 novembre à 13 h30 à Saint-Maurice, mardi 3 novembre à 9 h 30 à Saint-Narcisse et mercredi 4 novembre à 13h 30 à La Pérade.

Thème: Veux-tu jouer avec moi?

Le jeu est le travail des enfants. D'une importance capi-

tale, il lui permet de développer une multitude d'habiletés et de compétences. Venez découvrir les bienfaits de différents jeux et avoir la chance de fabriquer certains jeux éducatifs. Le lundi 16 novembre à 13h30 à Saint-Maurice, le mardi 17 novembre à 9 h30 à Saint-Narcisse et mercredi 18 novembre à 13 h30 à LaPérade.



Bien être informé.....

COMITÉ LOISIRS ET SOCIAL ST-LUC-DE-VINCENNES

Cours de danse

2418.

Des cours de danse en ligne sont disponibles les lundis, entre 19 h et 20 h30, à l'Édifice municipal. Coût 5\$ par cours.

Vous pourrez également vous inscrire pour la session de janvier 2010 en vous adressant à madame Kathleen Bédard, au numéro (819) 379-

LA MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE

Lors de la séance du mois d'octobre, le conseil a mandaté Dessau inc. à préparer les documents requis pour présenter dans le cadre du programme PIQM une demande d'aide financière pour réaliser les travaux de mise aux normes des équipements de production de l'eau potable.

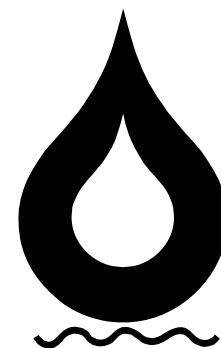
Ces travaux consistent à éva-

luer le coût de ces travaux et d'établir la méthodologie pour relier les deux puits forés au cours de l'année 2009 au réseau de distribution de l'eau potable. La capacité de production de ces puits est de l'ordre de 100 000 gallons par jour.

Ces équipements remplaceront les équipements cons-

truits en 1980, non-conformes aux normes actuelles de production de l'eau potable.

De plus, la capacité de produire de l'eau sera grandement augmentée et permettra en tout temps d'avoir une réserve adéquate.



De l'or bleu.....

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale C.P. 450
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Nicole Grenon 295-3660

Brigitte Noël 295-3776

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égout et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le **mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.**

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeunes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au

numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du vendredi** soir qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Aline Grandmaison et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-3496.

Par ailleurs, **le Comité de l'amitié** est un groupe de femmes qui se rencontrent pour traiter de sujets divers. Responsable : Mme Denise Laroche. Téléphone 295-3784.

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Théophile Beaudoin au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.